

Talence, le 13 janvier 2023

Communiqué de presse

Talence et la mutuelle JUST partenaires de la santé des Talençais

La Ville maintient son engagement en faveur de l'accès aux soins et du sport santé avec une nouvelle couverture santé complémentaire pour les Talençais, la mutuelle JUST. La signature de la convention se déroulera le mercredi 18 janvier 2023 à 17h au château Peixotto en présence d'Emmanuel Sallaberry, Maire de Talence, et de Philippe Mixe, président de la mutuelle JUST et de la Fédération nationale indépendante des mutuelles.

La Ville de Talence s'investit pleinement dans un rôle de « bouclier social » afin de protéger au mieux ses habitants face aux difficultés du quotidien et renforcer la solidarité sur son territoire. Or, depuis toujours, la santé publique est l'un des enjeux majeurs de notre société. En effet, aujourd'hui, à Talence comme ailleurs, le constat est le même : de plus en plus de nos concitoyens renoncent aux soins ou paient trop cher un accès aux soins mal remboursés. C'est dans cette dynamique que la Ville s'est engagée à assurer la protection santé de ses habitants. Cette volonté s'est traduite par le déploiement depuis maintenant deux ans d'un dispositif de mutuelle communale ouvert aux Talençais qui n'en bénéficient pas par leurs propres moyens (jeunes étudiants, retraités ou bien travailleurs non-salariés entre autres).

Une nouvelle mutuelle pour 2023

La municipalité a comparé et analysé une dizaine d'offres afin de choisir la plus avantageuse pour ses administrés et la plus cohérente avec sa politique santé. C'est la mutuelle JUST qui a été choisie. Depuis sa création en 1927, cette mutuelle a toujours eu le même objectif : défendre l'accès aux soins pour tous. Acteur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), son système est basé sur une juste répartition entre cotisations et prestations. Elle proposera ainsi un tarif préférentiel à tous les Talençais qui en feront la demande, à différents niveaux de garanties selon les besoins de chacun, et sur un fonctionnement simplifié. L'adhésion est sans limite d'âge, peut se faire en direct par téléphone ou sur rendez-vous et ne prévoit aucun délai de carence.

La mutuelle JUST tiendra deux permanences par semaine dans les locaux de la mairie, afin d'accompagner directement les bénéficiaires dans toutes leurs démarches :

- au CCAS les lundis et mardis après-midi ;
- au Dôme les mercredis et vendredis matin.

> Prise de rendez-vous en ligne sur le site just.fr (rubrique nos agences & permanences) ou au 08 09 54 60 00.

Les principaux avantages négociés :

- Jusqu'à 40€ remboursés sur la licence sportive ;
- Sept niveaux de garanties possibles ;
- Remboursement de certains dispositifs médicaux, contraceptifs et vaccins ;
- Prise en charge d'une part de l'orthodontie non remboursée par la sécurité sociale ;
- Accès gratuit à la téléconsultation médicale.